**Transformation de la forme juridique SARL en SA ou SAS**

**Dépôt d'actes**

- 1 copie certifiée conforme par le représentant légal, du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire, avec la mention originale de l'enregistrement auprès des services fiscaux.

- 1 exemplaire des statuts mis à jour, certifié conforme par le représentant légal.

- 1 exemplaire du rapport du commissaire à la transformation.

**Publicité légale**

Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

Pour les représentants

Personnes physiques

- Justificatif de nationalité,

- [Déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Declaration-sur-l-honneur-de-non-condamnation-penale-avec-filiation) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

- aucune pièce ne sera demandée si la personne apparaissait déjà sur le k bis de la SARL

Personnes morales

- Copie extrait d’immatriculation au RCS datant,

- Pour les personnes morales étrangères non immatriculées au RCS : titre justifiant leur existence le cas échéant, traduction en langue française.

- Pour le représentant permanent de la personne morale : 2 exemplaires de la lettre lui conférant cette qualité et s'il ne figure pas sur l'extrait k-Bis + toutes pièces relatives à la personne physique (cf. ci-dessus).

Pour les commissaires aux comptes titulaires et suppléants

- Justificatif de leur inscription sur la liste des commissaires aux comptes,

- Lettre d'acceptation de leurs fonctions (une pour le titulaire, une pour le suppléant).

**Autres pièces**

- Deux exemplaires du [formulaire M2](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PM-modification-de-societe-M2) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

- Un [pouvoir](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Pouvoir) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger) en original, si le signataire de la formalité n'est pas le représentant légal

**Frais d’assistance Centre de Formalités des Entreprises** : 70 € net de taxes

|  |
| --- |
| **Vous souhaitez être assisté pour la constitution de votre dossier CFE**Si vous rencontrez des difficultés pour répondre à l’ensemble de ces questions, le CFE vous propose un accompagnement personnalisé de 70 € nets qui permet de :* simplifier et sécuriser toutes vos démarches (cohérence de votre dossier de création, diagnostic des aides possibles : ACCRE…) ;
* gagner du temps : obtenir votre numéro SIRET, recevoir votre extrait K bis dans les plus brefs délais ;
* réaliser un dossier complet rapidement (informations sur toutes les réglementations et démarches à effectuer) ;
* bénéficier d’un suivi de votre dossier après l’enregistrement de votre formalité.
 |

 **Frais de greffe** : 216,50 € à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce (100,50 € EURL / SASU)